

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 12 décembre 2016**

Table des matières

1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbaux de la séance du Conseil Communal du 14 novembre 2016.....	3
4. Communications du Bureau	4
5. Communications de la Municipalité.....	4
6. Communications des délégués dans les instances intercommunales	6
7. Election d'un(e) secrétaire suppléant	7
8. Nomination d'un ou d'une deuxième délégué(e) auprès du Conseil régional	7
9. Préavis municipal N° 19/2016 - Budget 2017.....	7
10. Préavis municipal N° 20/2016 – Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021	8
11. Divers et propositions individuelles	9
12. Annonce de préavis futurs.	9

Note liminaire

M. Nicolas Fleury, Premier Vice-Président, officie ce soir à la présidence du Conseil Communal suite à la démission soudaine de M. Jean-David Pletscher de la Présidence et du Conseil Communal. M. Nicolas Fleury lit la lettre de démission (annexe 1) de ce dernier expliquée par un désaccord profond avec Mme la Syndique. La parole est donnée à Mme la Syndique qui souhaite informer le Conseil que ces accusations sont basées sur de l'émotionnel et non sur les travaux accomplis par la Municipalité et le Conseil Communal. Elle ne comprend pas les fondements des dires de M. Pletscher mais respecte son choix. La Municipalité souhaite un débat constructif avec le Conseil Communal et c'est dans cet esprit qu'elle a donné son avis sur le préavis concernant la fixation des traitements et indemnités du Conseil. Le Premier Vice-Président remercie M. Jean-David Pletscher pour son engagement, son sérieux et son panache car le rôle de président n'est pas facile. M. Nicolas Fleury annonce qu'une élection est à prévoir lors de la prochaine séance du Conseil Communal et appelle aux candidatures.

Monsieur Christophe Patarin (scrutateur suppléant) remplace Mme Gwendoline Nydegger (scrutatrice) absente ce soir.

1. Appel

Le Vice-Président accueille les membres du Conseil et la Municipalité ainsi que le public.

La Secrétaire procède à l'appel : 49 membres sont présents, 5 sont excusés.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Vice-Président informe que 2 ordres du jour ont été distribués mais celui qui fait foi est celui du 1^{er} décembre 2016. Compte tenu de la situation, **le Vice-Président** retire de l'ordre du jour le préavis du bureau du Conseil qui sera présenté lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 14 novembre 2016

Le bureau remercie chaleureusement M. Michel Pannatier de s'être mis spontanément à disposition pour rédiger le procès-verbal.

Mme la Syndique demande que le procès-verbal soit modifié car lors de la séance elle a annoncé le préavis sur le Budget 2017 ainsi que celui sur la fixation du plafond d'endettement.

M. Patrick König constate que les procès-verbaux sont de plus en plus étoffés et se demande s'il y a un fondement juridique à cette façon de faire car cela demande beaucoup d'effort et a une incidence sur les coûts. Mme Trombini, qui a rédigé de nombreux procès-verbaux confirme que cela demande beaucoup de temps et qu'il est très difficile de satisfaire tout le monde. Le Vice-Président répond que la rédaction du procès-verbal relève plutôt du style de présidence du Conseil Communal et que ce sera au nouveau président élu d'établir sa ligne de conduite.

Le Vice-Président soumet à l'assemblée, l'approbation du procès-verbal du 14 novembre 2016 avec la modification demandée par Mme la Syndique.

Le Conseil Communal approuve à une large majorité le procès-verbal de la séance du 14 novembre

2016 avec modification.

4. Communications du Bureau

Le Vice-Président lit le courriel reçu de Mme Fanny Weinmann souhaitant démissionner de la commission de recours en matière d'impôts suite à un conflit d'intérêts. Elle n'exclut pas de se représenter par la suite (annexe 2). Une élection sera prévue lors de la prochaine séance en 2017.

Le Vice-Président informe que 7 séances du conseil communal pour l'année 2017 ont été fixées d'entente avec la Municipalité soit : les lundis 13 février – 3 avril – 15 mai – 26 juin – 25 septembre – 20 novembre – 11 décembre.

Le dépouillement des votations fédérales du 27 novembre 2016 s'est bien passé et, en l'absence de la secrétaire du Conseil, c'est Mlle Nydegger qui a officié en tant que secrétaire. **Le Vice-Président** remercie toute l'équipe du dépouillement pour leur engagement.

Suite à la discussion au dernier Conseil sur la mise à disposition au public des rapports de commissions, le Président sortant a demandé un avis de droit au service des communes qui a été remis par la Préfecture de Nyon. Il n'y a pas de jurisprudence sur la question, c'est pourquoi ce sont les principes de la Loi sur l'Information (LInfo) (annexe 3) qui s'appliquent. Ainsi à l'avenir, les rapports de commissions seront consultables par le public sur le site Internet de la Commune d'Arzier-Le Muids dès leur acceptation et signature sauf si, exceptionnellement, un rapport de commission est frappé d'un embargo pour juste motif. Ceci implique que les rapports de commissions devront être signés et remis à l'échéance fixée au bureau. M. Jacquet revient sur ses propos lors de la dernière séance en rappelant qu'il avait connaissance de l'avis de droit et qu'une simple demande au service juridique des communes aurait confirmé son avis.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique informe le Conseil Communal que des carafes d'eau de la Commune remplaceront lors des séances les bouteilles d'eau minéral. Ces carafes seront décorées par les écoliers de la Commune. L'apprenti de la voirie M. Teo Gagliardo a donné sa démission et le poste sera ouvert pour la rentrée 2017/2018. Mme la Syndique rappelle également les manifestations de la Commune (21.12.2016 – Noël Villageois / 07.01.2017 – Elimination des sapins à la déchetterie et apéritif – Bal du Petit Nouvel-An / 07.02.2017 – Concert fanfare Gilly-Bursins).

Mme Elvira Rölli n'a pas de communication

M. Nicolas Ray informe que les NatuRando sont à disposition auprès de la Boursière au prix de CHF 15.00. Concernant le toit d'Arzière, la formule pour la rénovation est confirmée et le bois 100% de la commune est en préparation. Plus de détails seront transmis lors de la première séance de l'année 2017. Au sein de la Commune, il existe trois structures d'accueil différentes soit une garderie, l'UAPE et un jardin d'enfants. L'ASGE ne souhaitant plus gérer la structure du jardin d'enfants (4 matinées pour des enfants de 2 ½ à 4 ans) puisque la Commune d'Arzier-le Muids est la seule à proposer ce service, la Municipalité a décidé dès le 1^{er} janvier 2017 de reprendre cette structure comme service communale puisque cette dernière est financièrement viable. M. Nicolas Ray n'a pas pu en parler lors de la dernière séance puisqu'il n'en avait pas encore connaissance. M. Nicolas Ray a consulté ses collègues de la Municipalité, la commission des finances ainsi que les délégués de l'ASGE et RAT qui ont tous donné un préavis positif. L'organisation de la structure ne change pas, par contre les factures seront établies par l'administration communale. Lors de la prochaine séance, le Conseil Communal devra valider le changement du règlement d'application du jardin d'enfants puisque cela

deviendra un règlement communal. Les Conseillers pourront s'exprimer à ce moment-là sur ce sujet.

M. Christian Dugon revient sur son intervention du dernier Conseil concernant la gestion des déchets et ne peut que constater que la benne « incinérables » est devenue une véritable poubelle à ordures ménagères, situation que la commune ne peut tolérer pour des raisons à la fois économiques et de salubrité. C'est pourquoi, dès le 1 janvier 2017, tout dépôt d'ordures ménagères et d'objets d'une taille inférieure à 50cm seront interdits dans cette benne, dorénavant dénommée « déchets encombrants incinérables ». Un tout ménage est actuellement rédigé et sera distribué. Dès le 1 janvier 2017, plusieurs changements sont prévus dans le cadre du concept d'harmonisation de la taxe au sac. Environ 280 communes vaudoises sur un total de 316 feront partie de ce concept en utilisant le sac blanc et vert ce qui permettra une baisse de CHF 2.00 à 1.95/pièce pour le sac de 35l. Le prix des autres sacs reste inchangé. Il est possible que la diminution minimale du prix de vente du sac de 35l influence légèrement à la baisse le montant de la rétrocession qui sera touchée par les communes. Cependant, les économies que ce regroupement permettra de faire devraient en principe compenser cette légère baisse.

M. Patrick Hübscher présente le rapport des finances communales 2011-2021 et demande l'autorisation au Vice-Président que la boursière Mme Odette D'Onofrio Vuille apporte son concours dans l'explication des chiffres. M. Patrick Hübscher explique que le rapport présenté couvre 10 ans car cela aide aux choix politiques qui détermineront les orientations futures, ce qui est primordial en début de législature. Le rapport est établi avec des données comptables 2011-2015 et des données prévisionnelles pour 2016-2021 (annexe 4). Les chiffres sont passés en revue par M. Patrick Hübscher. On peut constater une grande différence dans la capacité de financement entre 2011-2015 et le budget 2016-2021, essentiellement dû à une vente de terrains. Dans le budget 2016-2021, on peut également constater que le but est de rembourser les emprunts. La commission des finances a interrogé M. Hübscher sur l'utilisation des emprunts ce à quoi il a répondu en donnant des explications détaillées. Il est important de relever que durant la prochaine législature, il y aura encore des gros investissements auxquels laquelle la Commune devrait obligatoirement faire face. Pour M. Patrick Hübscher, le nombre d'habitants est la colonne vertébrale de la commune. Il a été budgété pour 2016-2021 une augmentation de 10%, soit sur les 10 ans une augmentation de 23% ce qui engendrera une augmentation des recettes. L'objectif est une population de 2800 habitants pour la Commune. M. Patrick Hübscher présente un graphique sur les données comptables et budgétaires et l'élément important est que la capacité d'autofinancement est supérieure aux investissements ce qui permettra de diminuer la dette avec l'excédent. Il présente également un graphique sur la projection du plafond d'endettement par rapport aux revenus : le but est d'arriver à 150% d'ici 2021. Il rappelle que la Municipalité doit bien gérer son flux de trésorerie car il y a beaucoup de fluctuations dues aux acomptes provisionnels, les factures sociales et les acomptes de péréquation. Au vu des estimations avancées, la perspective de la commune à l'échéance 2021 est une augmentation des habitants qui générera une augmentation des recettes fiscales, un besoin d'investissements dans les infrastructures en baisse mais qui sera compensée par un besoin futur pour l'entretien des biens administratifs, une progression de la capacité d'investissements et une baisse de la dette. M. Patrick Hübscher conclut en remerciant sincèrement Mme Odette D'Onofrio Vuille pour la préparation de cette présentation.

M. Patrick König regrette que le calcul sur l'endettement par habitants n'ait pas été présenté. Il n'est pas d'accord avec la perspective de dire que plus il y a d'habitants plus il y a des rentrées fiscales. Lors des 10 dernières années, le nombre d'habitants n'a cessé d'augmenter et l'endettement par habitants également car la population engendre des coûts en infrastructure.

M. Patrick Hübscher n'a pas présenté ce chiffre car le concept d'habitant comprend les enfants et

pas uniquement les personnes qui génèrent un revenu. Il faudrait calculer par foyer pour être au plus juste. Et pour lui effectivement, il est nécessaire d'augmenter la population avec des revenus plus importants tout en ne tombant pas dans l'extrême comme vécu dans certaines communes.

M. François Esselborn trouve que ce sont des bonnes nouvelles mais que malheureusement ce ne sont que des projections et que la LAT risque de bloquer une certaine population. Il rappelle également que le départ d'un contribuable important, comme cela a été le cas dans la Commune de Mies, peut amener la commune à une situation difficile.

M. Nicolas Ray souhaite rassurer sur ce point car la commune d'Arzier-Le Muids a une autre structure faisant qu'elle ne compte pas sur un ou deux gros contribuables ou sur des entreprises. Elle compte sur un tissu social familial. Le cas de la Commune de Mies ne peut pas arriver dans la Commune d'Arzier-Le Muids ce qui est une très bonne nouvelle.

M. François Grandchamp des Raux constate que dans ces projections les décès et les départs n'ont pas été pris en compte.

Mme Elvira Rölli informe que les projections sur l'augmentation des habitants ont pris en compte tous les projets de constructions qui n'ont pas été encore réalisés vu que le marché immobilier s'est compliqué ces derniers temps. Plusieurs prolongations de permis de construire ont été demandées. Ces dernières années, il y a eu une forte hausse de construction ce qui a rapporté de l'argent à la commune grâce aux frais d'introduction. Comme annoncé dans la FAO, les demandes sur des terrains vierges ne peuvent plus être déposées donc il n'y a plus de rentrées financières liées aux frais d'introduction. Les communes devront répercuter cette baisse des frais d'introduction dans les frais de base. Mme Rölli est confiante concernant l'augmentation des habitants car dans la commune il y a beaucoup d'anciens chalets non habités qui peuvent être rasés, ce qui peut amener de nouveaux projets donc des nouveaux habitants.

6. Communications des délégués dans les instances intercommunales

M. Philippe Esseiva pour l'APEC, n'a pas de communication.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE, informe qu'il y a eu une séance extraordinaire intercommunale de l'AISGE le 30 novembre à Givrins avec 2 préavis soit le préavis N°6 pour l'achat d'un bâtiment pour l'accueil de six classes et une unité d'accueil pour 36 écoliers pour un prix de CHF 6,1 millions, ce bâtiment est très fonctionnel avec possibilité d'agrandissement. Le préavis a été accepté. Le préavis N°7 concernait la fixation du plafonnement de l'endettement pour la législature 2016-2021 qui s'élève à CHF 68 millions, y compris la construction de la future école au Muids. Au 31.12.2016, les emprunts de l'AISGE s'élèvent à CHF 22 millions. Le coût pour la construction de l'école au Muids sera entre CHF 38 et CHF 39 millions et pour l'école de St-Cergue 7 millions. Ce préavis a été accepté à une large majorité.

M. Frédéric Guilloud intervient pour le Conseil Régional, qui se réunira le 14 décembre où le budget sera voté. Il sera également discuté du déménagement dans des nouveaux locaux en vitrine dans le courant de l'année. M. Guilloud donnera plus de détails dans une prochaine séance si le préavis est accepté. De plus, la Charte de Genève 3^{ème} génération a été signée dernièrement.

M^{me} Fanny Weinmann n'a pas de communication concernant le RAT.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil

Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que les rapports d'activités auront lieu en début d'année 2017.

7. Election d'un(e) secrétaire suppléant

Le Vice-Président informe que le bureau a reçu six candidatures suite à l'annonce parue sur le site internet de la commune et l'Arzier-infos. Après les entretiens, cinq candidatures ont été retirées. Reste en lice Mme Lysiane Demierre qui a une formation de base d'employée de commerce option bancaire, complétée par un certificat fédéral d'assistante RH et un diplôme de formateur en entreprise. Elle a travaillé au service d'une grande banque de la région en tant qu'assistante de direction et RH. Le Vice-Président demande à Mme Lysiane Demierre de bien vouloir confirmer sa candidature et se présenter brièvement. Mme Demierre donne quelques informations sur sa situation personnelle et explique que dans sa fonction d'assistance de direction, elle a été amenée à rédiger de nombreux procès-verbaux. Elle se dit motivée à contribuer au bon développement de la commune. En l'absence d'autres candidatures, Mme Demierre est élue par acclamation.

8. Nomination d'un ou d'une deuxième délégué(e) auprès du Conseil régional

Actuellement la Commune d'Arzier-le Muids a trois voix au Conseil Régional, Mme Rölli dispose de deux voix et M. Guilloud d'une voix. Dès le 1^{er} janvier 2017, la Commune d'Arzier-Le Muids disposera de quatre voix et la Municipalité propose de donner cette voix supplémentaire à un conseiller communal motivé à défendre les intérêts de la commune. M. Pannatier propose la candidature de M. Philippe Esseiva qui est déjà suppléant. M. Esseiva accepte cette candidature et est élu par acclamation.

9. Préavis municipal N° 19/2016 - Budget 2017

Mme la Syndique déclare que la Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

M. Jean-Marie Weyer informe qu'il y a une erreur relevée par M. Hübscher dans le rapport de la commission des finances sous le point 4. Il y a une inversion entre les amortissements du patrimoine financier et du patrimoine administratif. M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°19/2016 tel que proposé.

Le Vice-président propose maintenant de passer le rapport en revue et informe les conseillers qu'ils ont la possibilité de poser les questions à la Municipalité à chaque rubrique.

21-40 : M. Vincent Grandjean ne comprend pas comment une augmentation de CHF 550'000 a pu être calculée. Il trouve ce chiffre très ambitieux vu l'inflation nulle voire négative. Mme Odette D'Onofrio Vuille informe que l'indexation de 1% a été pris selon les directives de l'ACI (pour notre commune c'est un impact de CHF 85'000.00) et que l'augmentation a été également calculée sur la base des rentrées fiscales jusqu'en septembre 2016 avec une moyenne par habitant. Ensuite la projection de la hausse de la population a également été pris en compte. Elle rappelle que cela reste un budget. M. Grandjean remercie pour les explications données. Il explique que le calcul s'est basé sur des acomptes 2016 et non les impôts définitifs ce qui peut engendrer une grosse différence avec des conséquences sur le budget de la Commune.

3201 : M. François Grandchmap des Raux remarque que le point 3201 Forêts est toujours déficitaire depuis de nombreuses années. Il propose aux Conseillers Municipaux et Communaux de se pencher sur ce point. Aucun commentaire de la Municipalité.

3500 : M. Denis Berger demande pourquoi le remplacement du parquet du Bâtiment communal CCS de CHF 80'000 n'apparaît pas dans le budget 2017. M. Dugon lui répond que cet investissement n'y apparaît pas puisqu'un préavis pour la réfection du parquet devra d'abord être approuvé par le Conseil Communal.

81-43 : Mme Sylviane Jaquet demande si l'augmentation du prix de vente de l'eau de CHF 1.70 à CHF 2.00 hors TVA avait été pris en compte dans le budget. Mme Odette D'Onofrio Vuille répond que cette augmentation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 mais qu'elle n'avait pas été considérée dans le budget 2016.

Annexe 3 : M. Pascal Voutat constate que le budget concernant les intérêts des emprunts est trop élevé puisqu'un emprunt de 3 millions à 3% vient à échéance en mars 2017. Les taux étant très bas actuellement, ce montant pourrait être revu à la baisse d'au moins 1/3. Mme Odette D'Onofrio Vuille répond que le principe de précaution est appliqué pour l'établissement du budget communal mais espère qu'elle pourra effectivement négocier un taux aux alentours de 0%. De plus si de nouveaux préavis sont acceptés et de nouveaux emprunts effectués courant 2017, cela laissera une marge sur la masse d'intérêts à payer. La Commune ne peut effectuer un « forward » puisque la loi sur la comptabilité de Commune l'interdit.

3505-31 : M. Denis Berger s'étonne que l'entretien annuel du système de la protection solaire de la verrière extérieure de l'Auberge Communale coûte CHF 12'890. M. Dugon répond qu'effectivement dans ce montant est compris tous les contrats de maintenance de l'Auberge (sécurité, chauffage, etc.) et pas uniquement l'entretien du système de la protection solaire comme indiqué dans les commentaires.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis sans amendement au vote de l'assemblée.

Le Vice-Président tient à remercier la Municipalité pour le partage des documents aux conseillers, la Commission des Finances pour leur travail ainsi que la boursière Mme Odette D'Onofrio Vuille pour son excellent travail.

Le Préavis N°9/2016 « Budget 2017 » est accepté par 43 oui, 1 non, 4 abstentions

10. Préavis municipal N° 20/2016 – Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021

Mme la Syndique déclare que la Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

M. Didier Hermann lit les conclusions du rapport de la Commissions des finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter les préavis municipal N°20/2016 tel que proposé.

M. François Esselborn demande à la Municipalité s'ils sont en possession d'un document engageant l'AISGE qui était avant l'acceptation du crédit d'études. M. Ray confirme que le Conseil intercommunal de l'AISGE a fixé le plafond d'endettement qui inclut la reprise de la totalité de l'investissement de l'AISGE. La prochaine étape pour le Conseil intercommunal de l'AISGE est début 2018 qui devra se prononcer sur un préavis pour le rachat entier (crédit pour le concours, études, constructions et fournitures) et ensuite seulement M. Ray pourra présenter ces données détaillées au conseil communal. L'élément important est que le plafond d'endettement a été accepté et que les 5 communes s'engagent pour la totalité de la dette pour la future école du Muids.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis sans amendement au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 12/2016 est accepté par 47 oui, 0 non, 1 abstention
--

11. Divers et propositions individuelles

Mme Christelle Trombini s'interroge sur le futur local des jeunes. Mme la Syndique informe qu'une discussion est en cours avec les jeunes, que cela avance et qu'elle reviendra avec des éléments normalement lors de la prochaine séance du Conseil Communal.

M. Claude Rossier fait quelques propositions comme la création d'un parc à chiens (endroit clos où les chiens peuvent être lâchés librement) dans la Commune, celle d'un lieu de rencontre en été comme une roulotte vers la gare ou sur le parking du CCS et propose de soutenir les jeunes en partageant la buvette du stand de tir pour qu'ils aient rapidement un lieu pour eux.

Mme Sylviane Jaquet confirme que la Commune d'Arzier-Le Muids est une des communes les plus chère pour les impôts sur les chiens.

Mme Antonie van Zandijcke Geldreich souhaite qu'une solution soit trouvée pour l'installation d'un préau pour que les enfants ne soient plus trempés. C'est une demande de nombreux parents d'enfants scolarisés à Arzier vu le nombre de signatures récoltées via une pétition. M. Ray confirme l'intérêt des parents pour l'installation d'un préau et il est vrai que plusieurs projets ont déjà été présentés au Conseil communal. La démarche reste complexe vu la restriction architecturale et le coût engendré. En cas d'une telle demande, M. Ray suggère aux Conseillers d'utiliser leur droit au postulat pour que la Municipalité soit obligée de travailler activement sur cette question et qu'une solution soit trouvée si le Conseil Communal leur donne le mandat.

12. Annonce de préavis futurs.

Mme la Syndic annonce les préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 13 février 2017 : Rajout d'une salle de spectacle ainsi qu'un dépôt communal dans la future école du Muids et le nouveau règlement sur le jardin d'enfants.

Il n'y a plus de question ni de commentaire. Le Président clôt la séance en souhaitant à de Bonne Fêtes à tout le monde et convie les conseillers à la traditionnelle fondue offerte par la Municipalité.

La séance est levée à 20h54.

Le Vice-Président
Nicolas Fleury

La Secrétaire suppléante
Lysiane Demierre